



Décision n° 11/2016
DELEGATION DE SIGNATURE

Le directeur général de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris,

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris et notamment son titre II, article 15,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 portant nomination de Monsieur Laurent Bayle en qualité de directeur général de la Cité de la musique,

DECIDE

ARTICLE 1

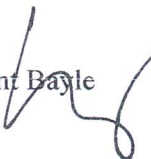
En l'absence de Marie-Hélène Serra, Directrice du Département Education et Ressources, délégation de signature est donnée à Madame Ondine Garcia, Directrice Adjointe du Département Education et Ressources, Administration et Développement, à effet de signer au nom du directeur général et dans le cadre des activités propres au Département Education et Ressources :

- les bons de commandes d'un montant inférieur à 11 000 euros HT,
- les attestations de services faits concernant les dépenses,
- plus généralement tous documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et à leur engagement comptable, **à l'exception des ordres de mission.**

ARTICLE 2

Cette délégation prend effet le 03 juin 2016.

Fait à Paris, le 03 juin 2016

Laurent Bayle


Original : Agent Comptable
Copie : DAF
Secrétariat DG
Bénéficiaire de la délégation

CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS